PRIX DES PUBLICATIONS DE L'INAMI POUR 2009

			EUR
I.	*Bulletin d'information*	- sur le site de l'INAMI *:* *www.inami.be*	
		- sous forme de brochure (4 numéros par année)	30,00
II.	*Liste des Offices de tarification agréés (dernière édition – novembre 2003)*		gratuit
III.	*Textes coordonnés* (*)		
	L'ensemble des textes coordonnés est disponible sur un CD-Rom :		3,00
	A chaque mise à jour une nouvelle version adaptée est disponible :		3,00
	1.	Loi du 14 juillet 1994 - sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
		- sous forme de brochure	20,00
		Mises à jour de 2009	15,00
		(**) Texte de base + mises à jour de 2009	35,00
	2.	A.R. du 3 juillet 1996 - sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
		- sous forme de brochure	11,00
		Mises à jour de 2009	8,00
		(**) Texte de base + mises à jour de 2009	19,00
	3.	Indemnités (règlement et arrêtés d'exécution)	
		- règlement : sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
		- sous forme de brochure	5,00
		Mises à jour de 2009	3,00
		(**) Texte de base + mises à jour de 2009	8,00
	4.	Prestations de santé (règlement)	
		- règlement : sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
		- sous forme de brochure	7,00
		Mises à jour de 2009	4,00
		(**) Texte de base + mises à jour de 2009	11,00
	5.	Prestations de santé (arrêtés d'exécution)	
		- sous forme de brochure	35,00
		Mises à jour de 2009	10,00
		(**) Texte de base + mises à jour de 2009	45,00

(*) Une base de données de réglementation (Docleg) est également consultable sur le site de l'INAMI (www.inami.be, menu déroulant « voulez-vous en savoir plus » - Réglementation).

(**) Pour les nouveaux abonnés. Par texte de base il faut entendre une version actualisée de la publication précitée, mise à jour au moment de la commande. L'abonné a toujours la possibilité de commander le texte de base initial et toutes les mises à jour séparément. Il doit clairement définir son choix lors de la commande.

6. A.R. – Régimes résiduaires (indépendants, e.a.)
   - sous forme de brochure 12,00
   Mises à jour de 2009 2,00
   (**) Texte de base + mises à jour de 2009 14,00

N.B. - L'ensemble des textes SSI coordonnés précités (de 1. à 6. inclus) peut être obtenu au prix de :
   (**) Textes de base + mises à jour de 2009 115,00
   - mises à jour de 2009 29,00
- L'ensemble des textes SSI coordonnés précités (3., 4. et 5.) peut être obtenu au prix de :
   (**) Textes de base + mises à jour de 2009 60,00
   - mises à jour de 2009 15,00

IV. *Circulaires aux organismes assureurs*
Les circulaires par lesquelles l'INAMI communique ses instructions aux O.A. peuvent être obtenues au prix de 0,11 EUR la feuille.
Le prix exact de l'abonnement ne sera déterminé que lorsque la dernière circulaire de l'année 2009 paraîtra.
Pour obtenir cette publication, il y a lieu de verser une provision de 50,00 EUR.
- Index (1964-2006) des circulaires O.A.
   - sous forme de brochure 11,00
   - sous forme de CD-Rom 5,00

V. *Répertoire de jurisprudence de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités*
Mises à jour de 2009 gratuit
(**) Texte de base + mises à jour de 2009 45,00

VI. *A)* *Nomenclature des prestations de santé*
sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*
Mises à jour de 2009 40,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2009 50,00

B) *Règles interprétatives de la nomenclature des prestations de santé*
sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*
Mises à jour de 2009 6,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2009 25,00

VII. *Répertoire des Unions nationales de mutualités et des Mutualités de Belgique*
(Assurance obligatoire soins de santé et indemnités)
Edition avril 2008 gratuit
sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*

(**) Pour les nouveaux abonnés. Par texte de base il faut entendre une version actualisée de la publication précitée, mise à jour au moment de la commande. L'abonné a toujours la possibilité de commander le texte de base initial et toutes les mises à jour séparément. Il doit clairement définir son choix lors de la commande.

VIII.	*L'évolution de l'assurance maladie-invalidité obligatoire (1945 – 1970),* par J. Engels (449 p.)	12,50
IX.	*Rapport annuel INAMI 2007 :* sur commande selon disponibilité sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	gratuit
X.	*Fonds spécial de solidarité :* sur commande selon disponibilité	gratuit
XI.	*L'INAMI sous la loupe :* sur commande selon disponibilité	gratuit
XII.	*Missions INAMI - "L'INAMI, comment, pourquoi, pour qui ? " :* sur commande selon disponibilité	gratuit

Pour obtenir des renseignements et pour retirer les publications

I, III à VII inclus, veuillez vous adresser au Service abonnements (tél. 02/739 72 32), (E-mail : abonnee@riziv.fgov.be)

pour la publication II, veuillez vous adresser au Service des soins de santé (tél. 02/739 77 30), (fax : 02/739 77 11), (E-mail : Daniel.Vandenbergh@riziv.fgov.be)

pour la publication VIII, veuillez vous adresser au Service de documentation (tél. 02/739 70 91), (E-mail : bib@riziv.fgov.be)

pour la publication X ; Service des soins de santé (tél. 02/739 77 77), (E-mail : fonds-solidarite@inami.fgov.be)

et pour les publications IX, XI et XII, veuillez vous adresser à la cellule de communication (tél. 02/739 72 10), (E-mail : communication@inami.fgov.be).

Les publications peuvent être obtenues contre virement au C.C.P. n ° 679-0262153-59 de l'INAMI, Avenue de Tervuren, 211 - 1150 Bruxelles, en indiquant la dénomination de la publication désirée.